



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe

mail: snpes971pjj@gmail.com



PàP le 24 septembre 2016

RENTREE 2016

Pour la SNPES-PJJ-FSU, cette rentrée s'inscrit dans **la suite de la mobilisation contre la dégradation des conditions de travail et la défense du droit à l'éducation des mineurs sous main de justice.**

Au SNPES-PJJ-FSU, les professionnels de l'éducation au service de la jeunesse en difficulté, sont indignés et consternés par l'événement tragique qui a frappé une fois de trop la jeunesse de ce département.

Au-delà de toutes les émotions compréhensibles, des réactions contre la violence, des mesures de sécurité publique qui sont nécessaires, nous pensons que l'axe sécuritaire ne peut résoudre à lui seul cette escalade de violences.

Ce drame vient mettre en lumière **une réalité inacceptable** : le clivage entre une jeunesse scolarisée et intégrée socialement et une autre rejetée et marginalisée par des institutions du territoire.

Au SNPES-PJJ-FSU, nous continuons d'affirmer que **la délinquance juvénile en Guadeloupe est la résultante d'une situation économique et sociale très dégradée** (chômage, échec scolaire massif, addictions nombreuses, familles paupérisées, difficulté de logement).

Sur le plan sanitaire, ces diverses carences génèrent des difficultés d'ordre psychique que l'absence de structures de soin adaptées ne parvient pas à endiguer. Dans le même temps, les délais d'attente pour intégrer les établissements spécialisés dans l'accompagnement des jeunes porteurs d'un handicap mental sont indignes. Ils ont pour conséquence de désocialiser encore davantage ces jeunes et de les laisser à la merci de bandes à l'œuvre sur notre territoire.

Cette situation de violence est aussi **une problématique sociétale**. Déjà issue d'un peuple dont l'histoire est marquée par la violence (système esclavagiste), une partie de ces jeunes subit, dès l'enfance, la violence des institutions et des adultes (violence physique et morale de certains adultes en milieu institutionnel – coups, brimades, vexations, exclusions, violences intra-familiales subies ou observées). **C'est ce vécu dont témoignent les adolescents que nous accompagnons.** Nous, professionnels de l'éducation le savons, **la violence subit se transforme bien souvent en violence agit.** Si nous favorisons la responsabilisation des mineurs au regard des actes commis, elle ne saurait obérer la responsabilité des adultes quant au comportement de cette jeunesse.

Dans ce contexte, remplir notre mission première : participer à l'insertion sociale et professionnelle de cette frange de la jeunesse implique une politique territoriale ambitieuse dotée de moyens adaptés aux besoins et réalités locaux.

Nous sommes loin du compte, nos préoccupations principales sont :

• L'insertion

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté qui nous sont confiés, une priorité pour notre territoire. Ils sont en échec scolaire, ou quittent le système scolaire précocement, ont des parcours de ruptures répétées. Leur accès à l'emploi est extrêmement difficile, surtout pour les plus jeunes et les moins qualifiés. Les dispositifs de droit commun leur sont de plus en plus inaccessibles ou inadaptés exemple : **dispositif RSMA n'accepte plus les jeunes « PJJ », E2C (école 2^{ème} chance), CFA, centre de formation classique inadaptés.**

Notre dispositif permettant l'insertion (UEAJ, unité d'activité de jour) ne répond pas à leurs besoins, une véritable insertion professionnelle. Les moyens matériels et logistiques sont insuffisants (pas d'ateliers techniques, les professeurs techniques manquent, outils informatiques obsolètes, budget étriqué, activités réalisées au coup par coup, sans garantie de pérennité).

Le partenariat institutionnel ou privé (artisans) n'est pas activé pour des raisons financières (peu/pas de protocole, convention signés par la PJJ..).

On ne peut se contenter de leur proposer des « activités de jour », aussi intéressantes et correctement conduites soient-elles. Les mineurs « sous main de justice » aspirent comme tous les adolescents à une véritable insertion professionnelle, passant par un apprentissage durable adapté à la situation de chaque jeune.

Nous soutenons que la PJJ Guadeloupe doit retrouver une véritable ambition dans ce domaine, en dotant l'UEAJ d'un projet d'insertion autonome décliné sur l'ensemble du territoire avec les moyens nécessaires à ses actions.

• La Santé Mentale

Nous avons une **recrudescence des prises en charge pour des jeunes présentant des pathologies de santé mentale et ou ceux sous MDPH** (Maison Départementale des personnes handicapées). Le territoire ne dispose pas d'établissement spécialisé pour les accueillir. Les vacations de psychiatre ont été supprimées dans les services. Les Psychologues au sein des services de milieu ouvert se consacrent principalement au MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative). Les délais d'attente vers les services spécialisés sont très long (CMP, CMPP, IMPRO). La prise en charge pour des jeunes présentant des troubles psychiques s'avère inextricable. La PJJ Guadeloupe doit prendre en compte cette problématique de nos jeunes et tisser **un partenariat avec les services de santé mentale opérationnel afin de soutenir les équipes éducatives** pour mener à bien leurs prises en charge.

• L'Hébergement des jeunes

Avec la construction du nouvel EPEI au Lamentin, nous reconnaissons l'effort qui est fait afin que les conditions d'accueil des mineurs dans un **établissement public** sur notre territoire s'améliorent.

Néanmoins, au regard de l'urgence de la situation de l'hébergement où **les places pour des jeunes, les plus en difficulté et majeurs manquent cruellement, nous pensons que diversifier l'offre est essentiel.**

Actuellement, les conditions d'accueil des mineurs au pénal sur notre territoire c'est :

- Un hébergement collectif (7 places) UECH sainte-anne. Le secteur associatif habilité (SAH) complète le dispositif avec un nombre insuffisant de places.
- Des familles d'accueil (FA) dont le nombre a été réduit. 6 FA au lieu de 12 FA avec une capacité de 24.
- des possibilités d'accueil diversifiées inexistantes. Résultat : ce sont des jeunes laissés en souffrance, bien souvent à la rue, ou systématiquement éloignés (France hexagonale, Martinique, Guyane), ou enfermés, faute de places en structures d'hébergement adaptées sur le territoire.

L'accueil d'urgence n'est pas satisfaisant, car l'organisation existante ne peut toujours garantir des places disponibles en continu. En corollaire, impossibilité de trouver des solutions alternatives à l'incarcération, une place d'urgence pour une mise à distance d'un jeune. Résultat, **c'est le recours aux placements par défaut ou en détention.**

• Le QM (quartier mineurs)

Les conditions de détention des mineurs sont déplorables : la configuration du QM, un espace aménagé et pas un véritable QM. L'inadaptation de l'espace, les problématiques diverses et variées des jeunes détenus, l'impossibilité d'éviter la reproduction de bandes, la gestion drastique des mineurs, dans un milieu aussi contraignant, et d'espace peu valorisant (rareté de salles de classes, de salles d'ateliers, d'espace de sportif,...) réservé exclusivement aux mineurs sont autant de freins à l'action éducative en détention.

Ces conditions sont génératrices de violences institutionnelles pour les mineurs et les personnels affectés au QM.

Le SNPES/PJ/FSU n'est pas favorable à la détention des mineurs sauf quand la situation l'exige et encore moins dans des conditions de détention comme celles décrites ci-dessus.

• Le MILIEU OUVERT

La question des normes de travail est cruciale afin de garantir la qualité des prises en charge des mineurs. Actuellement, 25 jeunes par éducateur. A cela s'ajoute la **mission PEAT** (permanence éducative auprès du tribunal) et la **réalisation des RRSE qui n'est pas comptabilisée dans la charge de travail.**

Il en est de même des **MJIE, sa comptabilisation par mesure et non par jeune** est problématique. La charge de travail réelle induite par les situations très dégradées et complexes de nos familles avec des fratries n'est pas prise en compte. **La pluridisciplinarité** n'est plus assurée car le temps passé pour les MJIE fait que les autres mesures sont en souffrance.

L'application brutale du recentrage au pénal, conduit à l'abandon des missions légales comme l'aide aux jeunes majeurs, et les mesures d'assistance éducative. Dans un territoire sinistré économiquement et socialement, la disparition de financement PJJ pour les familles et jeunes majeurs aux situations sociales dramatiques **accroît leur exclusion sociale et les prive d'aide et d'accompagnement éducatif.** Par exemple, nous nous retrouvons avec des situations de jeunes majeurs en grande précarité, quelquefois présentant des pathologies mentales pour lesquels nous ne pouvons conduire efficacement nos prises en charge. Des MEI (mineurs étrangers isolés) ayant une prise en charge au pénal pendant plusieurs années, et qui dès leur majorité sont laissés à la rue et risquent l'expulsion du territoire.

• La Gestion des Ressources Humaines

La gestion de Ressources Humaines est loin de favoriser la protection et la bientraitance des agents. Le manque d'anticipation, les négligences et défaillances dans le traitement des situations des personnels sont nombreux, et cela génère une réelle souffrance professionnelle.

La DIR (direction interrégionale) qui a compétence en matière de RH et la DT (Direction territoriale) se renvoient la « balle ». **Les personnels sont « pris en otage » dans une organisation illisible,** sans réponse ou décision sur leur situation.

• Le Management

C'est un management **autoritaire, peu prompt à garantir le droit des agents** et qui systématise le passage en force. **Exemple : Annonce « d'ouverture des services le mercredi après-midi », sans concertation des personnels et leurs représentants.**

A cela s'ajoute le **manque d'articulation, de cohérence entre les différents échelons hiérarchiques** (DT/DS/RUE) en vue d'une communication lisible, claire à destination des agents. Cela débouche sur des confusions, des contre-ordres parasitant les relations interpersonnelles et cela devient un **terreau pour les RPS (risques psychosociaux).**

• Le parc Immobilier

Certains locaux sont vétustes ne répondent pas aux normes de sécurité, ou présentent des nuisances. L'accès des personnes à mobilité réduite, ou en cas de fortes pluies est rendu impossible aux services (contrairement à la loi de 2002). L'entretien, nettoyage quotidien des locaux n'est pas assuré. Les risques en matière d'hygiène existent et font obstacle à l'un des enjeux de la PJJ, promotrice de santé.

Une prise en charge de qualité des jeunes et leur famille impose d'autres normes et d'autres conditions de travail.

Le SNPES-PJJ-FSU exige :

- **Un service public d'Etat (PJJ) doté de moyens conséquents** (éducateurs, AS, psychologues, psychiatres, lieux d'hébergement diversifiés, service d'insertion véritable..)
- **Une politique ambitieuse pour la jeunesse guadeloupéenne s'appuyant sur ses besoins et ses réalités économiques, sociales et culturelles.**
- **Des orientations adaptées aux réalités du territoire et qui se placent sous le signe des valeurs éducatives, du respect des savoir-faire des professionnels et de la qualité des prises en charge**
- **Un management qui garantit le droit des agents, et la place de la parole dans les services**